



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
**BLOIS**

## TARIFS DES FORMALITÉS JUDICIAIRES (GREFFE DE BLOIS)

---

Les chèques doivent être à l'ordre du "Greffé du tribunal de commerce de Blois"

Vos demandes peuvent être adressées par voie dématérialisée via le site  
[www.tribunaldigital.fr](http://www.tribunaldigital.fr).

Le règlement s'effectue alors en ligne.

**tribunal digital**  
Agir en justice

Assignation au fond